



Chères citoyennes
et chers citoyens,

Le 21 mai dernier fut une journée éprouvante pour plusieurs régions du Québec, dont celle qui fut la plus touchée, soit les Laurentides, avec 162 847 foyers sans électricité. Les vents violents ont provoqué de multiples dommages sur notre territoire.

Le conseil municipal tient à souligner le travail exceptionnel de l'équipe de la voirie de la Municipalité. Ils ont travaillé d'arrache-pied afin de rendre la Municipalité la plus sécuritaire possible.

Par ailleurs, nous envisageons d'acquérir une génératrice afin que la population puisse avoir accès à un lieu stratégique lors de situations semblables, soit l'hôtel de ville.

CITOYENNES ET CITOYENS PLUS VULNÉRABLES

Il est primordial pour nous que la population soit en sécurité lorsque survient une situation d'urgence, c'est pourquoi nous allons mettre en place un Registre des personnes vulnérables (à mobilité réduite, en perte d'autonomie, personnes âgées vivant seules, avec un handicap, avec un problème de santé, etc.). Dans le but d'assurer la meilleure intervention possible auprès de ces personnes, nous avons besoin de votre collaboration afin que vous nous transmettiez leurs coordonnées. Il est possible d'obtenir le formulaire interactif préparé à cet effet en vous adressant à

greffe@municipalite.laconception.qc.ca ou bien sur notre site internet au :

https://municipalite.laconception.qc.ca/wp-content/uploads/2022/06/registre_personnes_vulnerables_interactif.pdf

MESURES D'URGENCE

Également, pour ceux qui n'auraient pas complété le coupon-réponse qui avait été transmis à la population en début d'année avec le compte de taxes, nous vous rappelons que ces informations nous permettent d'effectuer la mise à jour des données relatives au plan de mesures d'urgence. Si ce n'est pas déjà fait, vous pouvez obtenir le coupon-réponse en communiquant avec nous au 819-681-3016 ou simplement découper, compléter et nous retourner le coupon disponible à la dernière page du présent bulletin.

COMITÉS

Suite aux candidatures reçues après la parution de notre précédent bulletin, les membres des 3 comités mis en place par le conseil municipal ont été nommés (Comité de développement socio-économique, le Comité communautaire et le Comité environnement). Les rencontres ont déjà débuté pour certains comités.

En terminant, le conseil municipal tient à souhaiter aux citoyennes et citoyens un magnifique été ! Qu'il soit empreint de précieux moments partagés avec vos amis, vos voisins ou en famille !

Le maire, *Gaëtan Castilloux*

Votre conseil municipal à votre service!



Richard Harland
Conseiller no.1



André Leduc
Conseiller no.2



Hossein Falsafi
Conseiller no.3



Christelle Brassard
Conseillère no.4



Roxanne Lajoie
Conseillère no.5



Georges Bélec
Conseiller no.6

Faits saillants rapport financier 2021

Les états financiers de la Municipalité ont été audités et présentés par la société de comptables professionnels agréés Amyot Gélinas. L'auditeur n'a émis aucune réserve dans son rapport et est d'avis que les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité.

Au 31 décembre 2021, le rapport financier présente des revenus de fonctionnement de l'administration municipale de 5 704 713 \$, alors que les dépenses de fonctionnement ont été de l'ordre de 4 944 563 \$. En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, remboursement de la dette, affectations, etc.), l'administration municipale a réalisé en 2021 un excédent de

fonctionnement à des fins fiscales de 576 914 \$, ce qui porte le surplus accumulé non affecté à un solde de 1 075 566 \$. De ce montant seront affectées des sommes aux fins du budget 2022, en particulier pour le financement de la partie non subventionnée des travaux prévus pour la réfection d'un tronçon de la route des Érables et au mandat pour la révision du plan d'urbanisme et des règlements d'urbanisme.

Cet excédent est principalement attribuable à des revenus additionnels de taxes foncières, de permis de construction et rénovation, mais surtout de droits de mutations immobilières qui ont connu une hausse colossale de près de 400 000 \$ par rapport à l'exercice précédent. Le tout s'explique principalement par la croissance marquante de la Municipalité et la situation



d'effervescence actuelle du marché immobilier. Ces résultats, ainsi que le rapport financier dans son ensemble, démontrent que la Municipalité est en excellente situation financière.

Pour consulter l'intégralité de ce résumé des faits saillants, nous vous invitons à consulter notre site :

<https://municipalite.laconception.qc.ca/faits-saillants-des-etats-financiers/>

Vignette obligatoire en tout temps pour la mise à l'eau au lac des Trois Montagnes

Le conseil municipal, pour qui l'environnement occupe une place importante dans le cadre de son mandat, désirait mettre en place des éléments lui permettant de lutter efficacement contre l'introduction possible d'espèces exotiques envahissantes dans ses plans d'eau.

En lien avec les volontés politiques et celle de l'Association du lac des Trois Montagnes (APEL), il a été convenu que l'obtention d'une vignette sera dorénavant obligatoire pour toute mise à l'eau au lac des Trois-Montagnes, et ce pour toutes les embarcations, même celles qui ne passent pas par les débarcadères. Suite à une demande de l'APEL de s'impliquer activement dans cette procédure, la Municipalité leur a confié la gestion des débarcadères municipaux pour la saison estivale 2022.

Pour ce faire, vous devez compléter le « Formulaire – vignette » disponible au :

https://municipalite.laconception.qc.ca/wpcontent/uploads/2022/05/2022_Formulaire_Enr_Embar_Motorisee_VF_interactif-2.pdf

et le transmettre avec les documents demandés à debarcaderes@municipalite.laconception.qc.ca au moins 24 heures avant la mise à l'eau.

Aucune embarcation ne sera mise à l'eau si votre formulaire n'a pas été rempli et si les documents demandés n'ont pas été fournis.

Votre collaboration nous est précieuse. En collaborant avec nous, vous participez activement à la protection des plans d'eau et ainsi à ce que La Conception ne soit pas une municipalité de plus à gérer activement les plantes exotiques envahissantes qui, rappelons-le, représentent des conséquences environnementales très néfastes, mais aussi extrêmement coûteuses!

Nous vous invitons à consulter les informations en lien avec le lavage des embarcations sur notre site internet au :

https://municipalite.laconception.qc.ca/wp-content/uploads/2022/05/Depliant_lavage_bateaux_2022.pdf

Dans le but d'améliorer l'offre des activités et événements sur le territoire de la Municipalité, nous sonderons bientôt la population afin de connaître les intérêts et bonifier notre offre de service. Nous comptons sur votre collaboration et participation à ce sondage !



CENTRE CANIN LE REFUGE

Ce Centre a été mandaté par la Municipalité afin d'assurer l'application du règlement numéro 06-2022 concernant le contrôle des chiens.

Il offre un service 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, afin de récupérer les animaux pour une période de 3 jours. Après ce délai, l'animal est mis en adoption ou le Centre

procèdera à l'euthanasie; d'où l'importance que les animaux détiennent une médaille que vous pouvez vous procurer auprès de la Municipalité afin que le Centre puisse communiquer avec le propriétaire sans tarder lorsque l'animal est récupéré.

Pour vous procurer une médaille (25 \$/année), vous devez contacter la Municipalité

au 819-681-3016 poste 5400.

Pour retrouver un animal ou rapporter un animal perdu :
Centre canin Le Refuge :
819-278-3773



Saviez-vous que...

il n'y a rien de chimique dans le contrôle des moustiques et des mouches noires

Le contrôle biologique des populations larvaires de moustiques et mouches noires en milieux aquatiques est le moyen le plus écologique et efficace d'abaisser la nuisance causée par ces insectes en intervenant à la source même du problème. Il s'agit d'une saine gestion écologique des ressources et contribue à la protection des milieux humides du territoire en permettant d'y vivre à proximité sans en subir les inconforts.

Ce type de programme municipal de contrôle biologique des larves de moustiques est bien établi dans des dizaines de municipalités du Québec mais aussi partout dans le monde, et ce, depuis plus de 35 ans. Le procédé a fait largement ses preuves tant au niveau de la sécurité pour l'environnement que sur l'efficacité des résultats. Les résultats de réduction de la nuisance sont d'ailleurs garantis à 80% dès la première année de traitement.

Nous vous invitons à consulter :

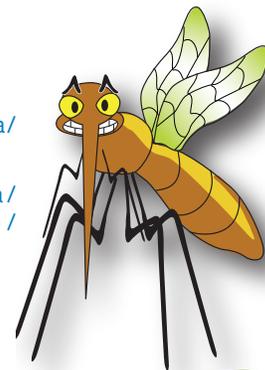
<https://www.gdg.ca/documents/Document-Mise-a-jour-Bti-2022.pdf>

<https://www.environnement.gouv.qc.ca/pesticides/virus-nil/index.htm>

<https://www.sagepesticides.qc.ca/Recherche/RechercheMatiere/DisplayMatiere?MatiereActiveID=104>

LIGNE INFO MOUSTIQUES

GDG Environnement : 1-844-840-8700



Le saviez-vous ?



Il nous fait plaisir de vous annoncer l'abolition des frais de retard concernant le retour des livres à la bibliothèque. Cela ne vous dispense pas toutefois de rapporter vos livres dans les délais afin de faire profiter le plus d'utilisateurs possible de ce bien public.

Prenez note que la bibliothèque sera **fermée** du **31 juillet au 16 août**.

Dernier jour ouvert :

samedi le 30 juillet de 10 h 00 à midi.

Réouverture : mercredi le 17 août dès 13 h 00.

Vous pourrez comme toujours retourner vos livres au secrétariat municipal.

Profitez bien de l'été!



FÊTE DE LA PÊCHE



Cette activité, tenue au lac Boisseau, le 4 juin courant, fut un énorme succès, et ce, grâce à l'équipe du Service des loisirs, de la culture et des activités communautaires et des nombreux bénévoles, sans oublier la précieuse participation des familles.

Bravo !

DÉMÉNAGEMENT



N'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité d'aviser la Municipalité de votre nouvelle adresse postale afin de recevoir nos correspondances.

Vous avez des meubles ou des objets à vous débarrasser? Vous pouvez aller les porter à la Samaritaine ou à l'Écocentre. C'est gratuit avec une preuve de résidence.

Bon déménagement !

TAXES MUNICIPALES



Prochaines échéances pour le paiement des comptes de taxes de 300\$ et plus :

- 3^e versement : 14 juillet
- 4^e versement : 15 septembre

INFRASTRUCTURES À VOTRE SERVICE !!!

ACTIVITÉ	OÙ	DÉTAILS
Tennis	Terrain de l'hôtel de ville	Vous devez vous procurer une clé au bureau municipal (dépôt de 20 \$).*
Pickleball	Même endroit que la patinoire (avec lignage)	Vous devez vous procurer une clé au bureau municipal (dépôt de 20 \$).* (filet, raquettes et balles disponibles dans le coffre près du terrain de tennis)
Jeux d'eau	Terrain de l'hôtel de ville	
Baseball	Terrain de l'hôtel de ville	En soirée, il est possible d'actionner l'éclairage sur le poteau à cet effet.
Bibliothèque	Rez-de-chaussée de l'hôtel de ville	Voir les heures d'ouverture sur notre site internet.
Volleyball	Terrain de l'hôtel de ville	Un filet y est installé.
Basketball	Terrain de l'hôtel de ville	Deux paniers sont installés – même endroit que le pickleball.
Soccer	Terrain de l'hôtel de ville	Des buts y sont installés.
Parc Ketchum	Rue Principale Rue des Marguerites	Un croque-livres est mis à la disposition des visiteurs.

** Pas de réservation, donc premier arrivé. Nous vous demandons d'être courtois et de laisser la place au suivant si vous voyez qu'il y a de l'attente et que vous avez joué pendant une période raisonnable.*

Maladie corticale du hêtre *Il y a des hêtres dans vos boisés ?*

La corticale du hêtre est causée par la présence d'un insecte, la cochenille.

Celle-ci perce des trous dans l'écorce, laissant ainsi s'installer des champignons qui causent la maladie. On peut détecter sa présence par l'apparition de chancre (sortes de boursouflures) et d'une cire blanche sur l'écorce. Du liquide brun-rouge peut aussi s'écouler de l'écorce lors d'une infestation plus sévère.

On ne peut rien faire contre cette maladie en forêt mais si vous avez un arbre infecté chez vous, vous pouvez vous débarrasser des cochenilles en les arrosant, en brossant l'écorce ou encore en appliquant de l'huile de dormance (préparation maison : 10 à 15 ml d'huile végétale, 5 ml de savon à vaisselle et 1 litre d'eau). Pulvériser le mélange sur le tronc et les branches des arbres ou des arbustes au printemps, avant l'éclatement des bourgeons. En automne, après la chute des feuilles, on peut l'utiliser pour contrôler les ravageurs (acariens, cochenilles, oeufs de pucerons et d'aleurodes) ou les organismes pathogènes hivernant sur les bourgeons, les branches et l'écorce ou infestant les plants tôt en saison.

Si possible, faire le traitement lorsqu'il y a eu 3 jours avec une température de 12°C à 15°C. La chaleur active le métabolisme des oeufs, acariens et insectes, puis permet une meilleure action de l'huile.

Ne pas déplacer le bois puisque cela pourrait entraîner une propagation non intentionnelle des cochenilles du hêtre et des champignons dans un peuplement forestier en santé.



Le saviez-vous ?



Selon les Guides de voyage Ulysse, le site de la Montagne d'Argent est l'un des 150 plus beaux sites de plein air du Québec. Ces guides recensent les parcs nationaux et régionaux, les réserves naturelles, les refuges fauniques et les zones récréatives exceptionnels du Québec. Ce magnifique album révèle les 150 espaces les plus enivrants pour la pratique de sports de plein air en toute saison.



Le parc d'escalade et de randonnée de la Montagne d'Argent

PATROUILLE VERTE



Sous le thème *La bonne matière à la bonne place*, les résidents de La Conception recevront cet été la visite de la Patrouille verte du Complexe environnemental de la Rouge en collaboration avec la MRC des Laurentides. Les patrouilleurs, toujours bien identifiés par leur dossard de sécurité, verront à ce que la population ait toute l'information nécessaire à l'optimisation du recyclage et compostage. La Patrouille fera une inspection visuelle des bacs noirs, verts et bruns. Par la suite, un patrouilleur s'adressera

aux occupants des résidences en leur donnant toute l'information nécessaire pour bien participer à la collecte des matières recyclables et des matières organiques. Un accroche-porte indiquant la qualité des matières qui se retrouvent dans les bacs sera laissé même si les occupants sont absents.

Nous vous rappelons qu'il est interdit de mettre des matières recyclables (papiers, cartons, contenants de verre, plastique et métal) et compostables (restes alimentaires et résidus verts) dans le bac noir. À cet effet, des autocollants seront apposés sur les bacs pour indiquer s'il s'agit d'un bac à déchets, matières organiques ou matières recyclables. On peut se procurer ces autocollants à l'hôtel de ville de la Municipalité.

Les citoyens de La Conception sont ainsi invités à diminuer la quantité de déchets enfouis (bac



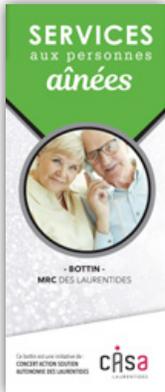
noir) et à participer pleinement à la récupération des matières recyclables (bac vert), des résidus domestiques dangereux et matériaux de construction (Complexe Environnemental de la Rouge / écocentre Mont-Tremblant) sans oublier les objets en bon état qui peuvent être apportés à La Samaritaine.

Merci pour votre précieuse collaboration pour le bien de notre environnement !

Nos

capsules en vrac

MINI-BOTTIN POUR LES AÎNÉS



Cette publication vise à faciliter l'accès à l'information pour les personnes âgées et leurs proches en regroupant tous les services dans un seul répertoire.

Pour plus de détails, vous pouvez communiquer avec eux au 819-324-4000 poste 33167 ou au laurentidescasa@gmail.com

TaCL TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DES LAURENTIDES

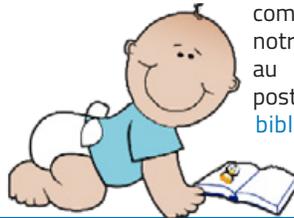
Prenez note que le TaCL a ajouté un nouvel arrêt de taxibus à l'intersection du chemin des Mésanges et du chemin des Tulipes.

UNE NAISSANCE UN LIVRE

Offrez à votre bébé un cadeau des plus précieux : le goût des livres et de la lecture!

Inscrivez votre enfant (1 an et moins) au programme « Une naissance, un livre » et obtenez gratuitement un ensemble-cadeau.

Pour plus de détails, nous vous invitons à communiquer avec notre bibliothécaire au 819-681-3016 poste 5409 ou à biblio@municipalite.qc.ca laconception.qc.ca



OFFRE
D'EMPLOI

PAUSE PLEIN AIR

Tu veux travailler avec une équipe dynamique, être à l'extérieur tout l'été, voici les postes à combler :

- chauffeur (classe 4b requise)
- préposé(e)s à l'accueil (bilingue atout)
- préposé(e)s terrain et mise à l'eau
- réceptionniste

Envoies ta candidature à pausepleinair@hotmail.com



RECYCLER
MES
ÉLECTRONIQUES

Nous vous rappelons qu'il est possible de recycler vos produits électroniques.

Visitez le site de l'ARPE-Québec.



RAMONAGE

Le propriétaire de tout bâtiment résidentiel ou commercial doit voir au ramonage de toute cheminée ou tout conduit de fumée annuellement, et ce, dans le but de le tenir libre de toute accumulation dangereuse ou dépôt de combustible. Vous devez faire parvenir votre preuve de ramonage à la Municipalité ou remplir un formulaire à cet effet sur notre site internet.



FRAUDE PAR CARTE DE CRÉDIT

Mise en garde / Fraude par carte de crédit (commerces)

Pour dénoncer un incident auprès de la police :
9-1-1 ou 310-4141 ou *4141 (cellulaire)

Pour signaler l'incident au Centre antifraude du Canada : 1-888-495-8501

DEMANDE DE PERMIS / FEUX D'ARTIFICE

(Règlement numéro 15-2022)

Le fait de faire usage ou de permettre de faire usage de pétard ou de feux d'artifice constitue une nuisance pour l'environnement (déchets pouvant se retrouver dans la nature) et est prohibé.

Il est interdit aux citoyens de faire usage de pétard ou de feux d'artifice; par contre, une demande peut être formulée par un organisme public ou sans but lucratif ou une entreprise sous certaines conditions – voir le formulaire au https://municipalite.laconception.qc.ca/wp-content/uploads/2022/05/Formulaire_demande_permis_feux_artifice.pdf



Une mention toute spéciale à tous les étudiants pour leurs efforts tout au long de l'année scolaire. Félicitations et bon été !

Les finissants peuvent soumettre d'ici le 4 juillet 2022 une demande de bourse en complétant le formulaire disponible sur notre site internet au :

https://municipalite.laconception.qc.ca/wp-content/uploads/2022/06/Formulaire_demande_bourse_Interactif-1.pdf

Les loups du parc national du Mont-Tremblant

Le parc national du Mont-Tremblant (SÉPAQ) travaille depuis une quinzaine d'années à l'acquisition de connaissances sur les loups du parc afin de mieux les protéger.

Il ressort que bien que très vaste, le parc est trop petit pour assurer le maintien des meutes de loups. L'ensemble des loups du parc quitte à un moment ou un autre de l'année le territoire protégé. C'est à ce moment qu'ils deviennent vulnérables à différentes causes de mortalités dû aux activités humaines.

En 2019, une vaste enquête sociale a été faite dans les municipalités en périphérie du parc. Il en est ressorti que des mythes perdurent sur cet animal et que lorsque les gens comprennent

mieux le rôle écologique du loup, ils sont plus enclins à le protéger. Un milieu naturel de qualité dépend de la diversité des habitats et des animaux qui le compose. La mise en valeur et la protection du patrimoine naturel passe par une meilleure compréhension de ses composantes. C'est aussi ce capital « nature » qui attire et influence les citoyens qui viennent s'établir dans le nord.

Nous vous invitons à consulter le site www.sepaq.com/pq/mot/loups qui regorge d'une multitude de chroniques en lien avec ce prédateur nécessaire au maintien de l'équilibre des écosystèmes.

Bonne lecture !



Matières résiduelles interdites dans votre bac roulant !

- **Les piles, les batteries ou les ampoules** : vous pouvez les recycler via des contenants spécialisés. Il existe également beaucoup de points de collecte dans des supermarchés ainsi qu'à la Municipalité.
- **Les médicaments périmés** : ils doivent être apportés en pharmacie pour avoir l'assurance qu'ils soient éliminés de manière environnementale et sécuritaire.
- **Le matériel électrique et électronique** : il existe des contenants dédiés pour ce type de matière résiduelle. Vous pouvez les ramener à un distributeur. Vous pouvez également en faire don à une association ou le déposer dans un écocentre. Certains opérateurs mobiles récupèrent en boutique votre ancien cellulaire pour le reconditionner ou le donner à une association.
- **Les huiles alimentaires** : elles peuvent être jetées dans votre bac ordinaire en petite quantité mais il est préférable de les déposer dans des écocentres.
- **Les huiles de moteurs et autres huiles de vidange** : vous pouvez les déposer dans des écocentres.
- **Les pneus** : ils doivent être ramenés dans un garage ou dans un écocentre. N'hésitez pas à appeler votre garagiste à l'avance pour s'assurer qu'il reprend bien les anciens pneumatiques.

En déposant vos matières résiduelles au bon endroit, vous contribuez à la protection de l'environnement. Vous contribuez également au bon fonctionnement de vos installations municipales ainsi qu'à la sécurité des employés qui y travaillent.



Prenez note que nous organiserons une Fête citoyenne le samedi 3 septembre 2022.

Restez à l'affût pour les détails et la programmation.

PLASTIQUES ORPHELINS

Nous vous invitons à consulter leur site internet pour plus de détails sur le réemploi, le recyclage et la valorisation des divers plastiques orphelins : <https://mailchi.mp/7ca8de7a7aab/infolettresynergie-juin-13451600?e=d38104cd49>



AIDE FINANCIÈRE

Lors de pannes électriques de plus de 24 heures, les prestataires de l'aide financière de dernier recours, solidarité sociale et objectif emploi peuvent déposer une demande d'aide pour le remplacement de denrées alimentaires.



Aide alimentaire MRC des Laurentides / Comptoir : La Samaritaine
120, chemin de Brébeuf, Mont-Tremblant / Informations : 819-429-5938

FOSSE SEPTIQUE

La vidange de votre fosse septique doit se faire aux 2 ans si vous êtes domicilié ou aux 4 ans si vous êtes non domicilié. Une preuve de nettoyage doit être fournie à la Municipalité afin de mettre à jour votre dossier.

BRÛLAGE



Nous vous invitons à consulter notre règlement concernant le brûlage (numéro 12-2019) :

<https://www.municipalite.laconception.qc.ca/wp-content/uploads/2021/07/12-2019-brulage.pdf>

Pour ce faire, vous devez vous procurer un permis à cet effet :

<https://www.municipalite.laconception.qc.ca/wp-content/uploads/2021/07/formulaire-permis-brulage-2019.pdf>

La section Urbanisme et Environnement de notre site internet regorge d'une multitude d'informations pertinentes .

Nous vous invitons à la consulter au : <https://municipalite.laconception.qc.ca/urbanisme-et-environnement/>

Soutien technique des lacs

Monsieur Yannick Baltès, agent de liaison de la CRE Laurentides, sillonnera notre territoire cet été afin d'appuyer la Municipalité ainsi que les associations dans leurs efforts de protection de la santé des lacs. Il sera appelé, entre autres, à rédiger le plan directeur du lac Vézeau et à compléter son carnet de santé.

Ne manquez pas les événements suivants :

Séance d'information sur le Réseau de surveillance volontaire des lacs

Samedi le 9 juillet 2022, à 9 h 00, à l'hôtel de ville



Formation au protocole de caractérisation des plantes aquatiques

Samedi le 16 juillet 2022, à 9 h 00, à l'hôtel de ville

Suivez-nous sur Facebook!

L'eutrophisation :

http://crelaurentides.org/wp-content/uploads/2021/10/fiche_eutrophisation.pdf

La bande riveraine :

http://crelaurentides.org/wp-content/uploads/2021/07/Bande_riveraine_capsule.pdf



En vertu du règlement numéro 06-2008, **IL EST INTERDIT** d'utiliser sur l'ensemble du territoire de la Municipalité :

- des pesticides*; et
- des fertilisants* à l'intérieur d'une bande riveraine de 100 mètres mesurée à partir de la ligne naturelle des hautes eaux de tous lacs et de tous cours d'eau. Dans une bande de 15 mètres à partir de la ligne naturelle des hautes eaux, l'application de fertilisant organique est aussi interdite.

* sauf exceptions stipulées au règlement numéro 06-2008.

REMBOURSEMENT DE PRODUITS D'HYGIÈNE DURABLES

Le conseil municipal adoptera lors de sa séance du 11 juillet prochain un règlement concernant la réserve financière de la taxe verte. L'un des multiples sujets traités par ce règlement concerne les produits d'hygiène durables. En effet, le contribuable pourra se faire rembourser, entre autres, l'équivalent de 100% du coût d'achat, jusqu'à concurrence de 100\$/année, de produits d'hygiène durables, dont: les culottes lavables, compresses d'allaitement lavables, coupe menstruelle, serviettes hygiéniques lavables, etc.

Nous tenons à remercier Amélie Gingras-Caron, une jeune citoyenne qui a initié les échanges avec les membres du conseil municipal et ceux-ci y ont immédiatement adhéré compte tenu de leur volonté de préconiser des actions au bénéfice de l'environnement.

Une fois ce règlement adopté, une section à cet effet sera ajoutée à notre site internet.

NOUS SOMMES HEUREUX DE VOUS PRÉSENTER VOS ANIMATEURS DU CAMP DE JOUR LA TOUPIE QUI SE TIENDRA DU 27 JUIN AU 19 AOÛT 2022



Équipe administrative

Mélanie Audet, poste 5400

Adjointe exécutive – Technicienne comptable
info@municipalite.laconception.qc.ca

Brigitte Dubuc, poste 5403

Adjointe exécutive – Service du greffe
greffe@municipalite.laconception.qc.ca

France Granger, poste 5405

Inspectrice en urbanisme et environnement
urbanisme@municipalite.laconception.qc.ca

Mario Ramos

Inspecteur en urbanisme et environnement
urbanisme1@municipalite.laconception.qc.ca

Ariane Brisson, poste 5406

Directrice du Service de l'urbanisme et environnement
direction.urb@municipalite.laconception.qc.ca

Noémie Fortin-Cloutier

Responsable du Service des loisirs, de la culture et
des activités communautaire
loisirs@municipalite.laconception.qc.ca

Manuela Erba-Brassard
et Danièle Rochon, poste 5409

Responsables de la bibliothèque
biblio@municipalite.laconception.qc.ca

Maxime Therrien, poste 5410

Contremaître
contremaitre@municipalite.laconception.qc.ca

Roch Gervais, poste 5404

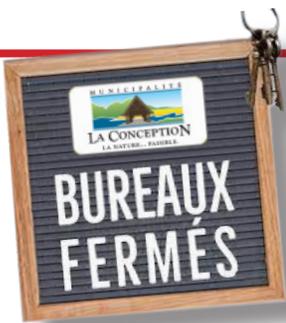
Directeur des services techniques
stechniques@municipalite.laconception.qc.ca

Claude Piché, poste 5402

Directrice des finances et greffière-trésorière adjointe
finances@municipalite.laconception.qc.ca

Josiane Alarie, poste 5401

Directrice générale et greffière-trésorière
direction@municipalite.laconception.qc.ca



**FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC
FÊTE DU CANADA**

Nos bureaux municipaux
seront fermés les :

23 juin en après-midi et **24 juin**
30 juin en après-midi et **1^{er} juillet**

SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL À VENIR POUR L'ANNÉE 2022 (à 19 h 30)

Lundi, le 11 juillet
Lundi, le 8 août
Lundi, le 12 septembre
Mardi, le 11 octobre
Lundi, le 14 novembre
Lundi, le 12 décembre

IMPORTANT À RETOURNER AVEC VOTRE PAIEMENT

Dans le cadre de la mise à jour des données relatives au plan de mesures d'urgence, nous sollicitons votre collaboration afin d'obtenir vos coordonnées en cas de sinistre majeur. SVP complétez les informations suivantes :

Nom : _____

Adresse postale (La Conception) :

Utilisez cette adresse

Autre adresse postale :

Utilisez cette adresse

Téléphone : _____ Cellulaire : _____ Courriel : _____

Si le bulletin (mot du maire) était disponible en version électronique,
de quelle façon préféreriez-vous le recevoir?

Par la poste Par courriel

Seriez-vous intéressé(e) à devenir bénévole, notamment pour des activités communautaires? Oui Non

Nom : _____